

Le permis A2 permet de conduire :

Une moto (avec ou sans side-car), dont la puissance n'excède pas 35 kilowatts (47,5 ch) et dont le rapport puissance/poids n'excède pas 0,2 kw par kilogramme ;

Un 3 roues d'une puissance maximum de 15 kw.

La formation

La formation au permis A s'organise de la façon suivante :

- 20 heures de conduite : 8 heures hors circulation (plateau) et 12 heures de circulation.
- 15 heures de conduite si vous êtes déjà titulaire du permis A1 : 5 heures hors circulation (plateau) et 10 heures de circulation

Si vous c'est votre premier permis ou bien si l'obtention de votre dernière catégorie date de plus de cinq ans, vous devez repasser l'épreuve théorique générale ([voir code de la route](#))

Les examens

La conduite comprend une épreuve hors circulation et une épreuve en circulation.

Pour passer la conduite, vous devez avoir les équipements obligatoires :

- Casque homologué avec dispositifs réfléchissants
- Gants NF, CE ou EPI ;
- Blouson ou veste manches longues ;
- Bottes ou chaussures montantes (pas en caoutchouc)

Épreuve hors circulation

L'épreuve hors circulation dure environ 20 minutes. Elle permet de vérifier que vous avez une maîtrise et une connaissance suffisante de votre moto et que votre niveau de connaissances des règles de sécurité est suffisant. Elle s'organise de la façon suivante :

- **Maîtrise de la moto sans l'aide du moteur** : déplacer sa moto sans l'aide du moteur et effectuer des vérifications techniques, mécaniques et d'entretien.
- **Maîtrise de la moto à allure réduite** : Effectuer un slalom à vitesse réduite dont une partie devra être effectuée avec un passager.
- **Maîtrise de la moto à allure plus élevée - freinage d'urgence** : effectuer un slalom à allure plus élevée et terminer son parcours en effectuant un freinage d'urgence.
- **Maîtrise de la moto à allure plus élevée - évitement** : effectuer un slalom à allure plus élevée et terminer son parcours en effectuant un évitement.
- **Interrogation orale** : Tirage au sort d'une fiche (sur 12) portant sur différents thèmes (risques routiers, conduite préventive, équipement du motard...).

Vous devez avoir satisfait à l'épreuve hors circulation pour passer l'épreuve en circulation.

Vous conservez le bénéfice de cette épreuve pendant 3 ans à partir de la date de réussite, sous réserve de la validité du code.

L'épreuve du plateau est validée si l'élève obtient :

5A

4A et 1B

3A et 2B

2A et 3B

Épreuve en circulation

L'épreuve en circulation dure 35 minutes.

Elle permet de vérifier que :

- Vous respectez le code de la route ;
- Vous pouvez circuler en sécurité pour vous-même et pour les autres usagers des voies publiques ;
- Vous maîtrisez les commandes et la manipulation de votre véhicule ;
- Vous êtes suffisamment autonome dans la réalisation du trajet.